

délibération :
D_2018_8_4

L'an deux mille dix huit , le vendredi 14 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 07 Septembre 2018

Présents : 19

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur CAPLOT Serge

Votants : 20

**Objet : Acquisition de terrain
aux Erableaux pour
élargissement de voie**

Pouvoirs :

Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de dégager la visibilité des riverains sortant de l'impasse des Erableaux et d'élargir l'emprise foncière de la voie communale n° 107, il est proposé de faire l'acquisition d'une bande de terrains d'une surface de 60 m².

Une partie des parcelles cadastrées B 1046 de la surface utile à la commune est proposée au prix forfaitaire de 1 €/m², les frais de bornage et d'actes étant à la charge de la commune.

Afin que cette bande de terrains soit intégrée à la voie communale, l'acquisition devra être inscrite lors d'une enquête de voirie.

Considérant que l'avis du service des domaines n'est pas nécessaire pour une acquisition inférieure à 75 000 €.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune d'une partie des parcelles, cadastrées B 1046, de la surface utile à la commune au prix forfaitaire de 1 €/m² ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous les actes y afférents, les frais de bornage et d'actes étant à la charge de la commune ;
- **PRECISE** que cette acquisition sera inscrite lors d'une enquête de voirie pour que cette bande soit intégrée à la voie communale.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/09/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 2 OCT. 2018

Le Maire,
Michel CARTERET.

